



Rouen Olympic Club
PATINAGE

★ Rouen Olympic Club

Initiation Patinage - Patinage Synchronisé - Danse sur Glace - Loisir - Curling

Pièces jointes :

Ordre du jour et texte du projet des résolutions
Notice explicative des procédures de vote
Formulaire de vote par procuration
Formulaire de candidature au Comité Directeur
Règlement intérieur
Règlement de fonctionnement
Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 et 29 mai 2018
Statuts

Rouen, le 8 mai 2019

Objet : Convocation à l'assemblée générale mixte

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'assemblée générale mixte de l'association du Rouen Olympic Club aura lieu :

le samedi 25 mai 2019 à 9h30

**à la halle des sports de la base de loisirs de Jumièges,
4 Route du Manoir, 76480 LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PARTIE EXTRAORDINAIRE :

- Ajout de l'article 6 : durée de l'exercice social
- Décalage conséquent à cet ajout de la numérotation des articles à partir de l'ancien numéro 6
- Modification de l'ancien article 13 devenu 14 et de l'ancien article 19 devenu 20 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PARTIE ORDINAIRE :

- Adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire du 23 et 29 mai 2018
- Lecture et approbation du rapport moral et financier de l'association
- Vote du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos du 01/01/2018 au 31/12/2018
- Affectation du résultat
- Vote du budget de l'exercice clos du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2020
- Fixation du montant des cotisations pour la saison sportive 2019-2020
- Modification du règlement intérieur et du règlement de fonctionnement
- Mandats au Comité Directeur :
 - ⚡ Expiration des mandats des membres,
 - ⚡ Nomination des membres.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 15 de nos statuts, seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être débattues lors de l'assemblée générale.

A cet égard, les membres de l'association peuvent faire inscrire une question à l'ordre du jour, dans les conditions prévues au même article des statuts : « *L'assemblée délibère sur les seules questions inscrites valablement à l'ordre du jour. Sont considérées comme telles, en plus de celles légalement obligatoires, les questions des membres adressées au Président, par tout moyen écrit (par courrier postal ou électronique à roc.presidence@gmail.com), huit jours ouvrables maximum avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale* », soit le 18 mai 2019.

Seuls les membres présents à l'assemblée générale pourront prendre part aux votes.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez assister à l'assemblée générale, vous trouverez en annexes le formulaire de vote par procuration ainsi qu'une note explicative de la procédure vous permettant de vous y faire représenter.

Dans le cadre du renouvellement du Comité Directeur, vous avez la possibilité en votre qualité d'adhérent de postuler à un mandat en son sein. Pour cela, nous vous prions de nous retourner le formulaire de candidature dûment rempli, au plus tard 8 jours avant la tenue de la présente assemblée (soit le 18 mai 2019). Ce formulaire sera adressé par courrier ou par courriel au président à roc.presidence@gmail.com. Nous vous rappelons que tout formulaire de candidature incomplet sera déclaré non valable. Par ailleurs, conformément à la législation en vigueur, la présence du candidat à ladite assemblée générale est obligatoire. Tout candidat absent sera déclaré inéligible.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher adhérent, l'expression de notre respectueuse considération.

La Présidente
Sandrine DEVAUX

La Secrétaire Générale
Céline PANCHOUT